

## DU CÔTÉ DES CHEFS D'ENTREPRISES...

La prise en charge des stages management rencontre de nombreux obstacles.

Paradoxe : du côté des chefs d'entreprises, les formations les plus difficiles à prendre en charge sont... les stages de management ! Management entendu au sens large : gestion d'équipe, vente, communication, recrutement... En effet, comme nous le relations déjà dans le numéro 591 du 30 octobre 2012, le financement se heurte à une réglementation complexe, selon que les stages sont considérés comme « transversaux » ou non. Les stages de management « professionnel » doivent être pris en charge par le FAFCEA (l'organisme chargé du financement de la formation des chefs d'entreprises), tandis que les stages « transversaux » seront, eux, financés par le Conseil de la formation de chaque région (un organisme qui dépend des Chambres des métiers et de l'artisanat). Or à quoi assiste-t-on ? A des allers et retours, nombreux et fastidieux, entre Conseils de la formation et FAFCEA, qui se renvoient la balle, chacun avançant que c'est à l'autre de financer... Résultat : pour le coiffeur, une montagne de paperasserie et, bien souvent, des remboursements minorés, voire inexistantes... Bruno Lefebvre, vice-président de la FNC et à la tête du Conseil de la formation de Haute-Normandie, tente de préciser les choses : « Un stage est considéré comme transversal s'il est transposable à plusieurs métiers (et même si ce jour-là il n'y a que des coiffeurs

dans la salle...). Au contraire, un stage de management purement professionnel serait, par exemple, une formation d'animation d'équipe ou de relation à la clientèle dans le contexte d'un salon de coiffure ». Reste que les prises en charge sont compliquées, et aléatoires. « Chaque conseil de formation est maître chez lui, poursuit Bruno Lefebvre. Et, en effet, le FAFCEA qui finance un stage considéré comme transversal le fera s'il lui reste encore de l'argent... et à un taux réduit ! »

Autre problème, soulevé par Erik Dumon (Educattitude) : l'arrêt de la prise en charge des « frais annexes » : transport, hôtel... quel que soit le type de stage. Etat de fait auquel certains formateurs, comme lui, pallient en se rendant le plus souvent possible sur site... « mais pas en salon, précise-t-il, car la formation du chef d'entreprise, autre bizarrerie, n'est pas prise en charge par le FAFCEA si elle se déroule sur le lieu de travail... même si le salon est fermé ce jour-là ! » Bref, il faut vraiment être motivé, en tant que chef d'entreprise pour se former. Quid de 2014 ? Le coût horaire maximum est de 22 euros hors taxe pour les stages techniques, ainsi que pour les formations de gestion et management spécifique, et de 18 euros pour les stages « qualité ». Pour ceux de gestion et management non spécifiques métier, la prise en charge horaire se limite à 11 euros hors taxe.

### « A QUAND UN MOUVEMENT DES COIFFEURS TYPE "BONNETS ROUGES" ? »

ISABELLE ARNOUX (DONT'ACTE)

« La situation n'évolue pas... Pour les stages de chefs d'entreprise, les dossiers font 2 ou 3 allers et retours entre le FAFCEA et les Chambres des métiers, pour au final ne pas être pris en charge ou alors de façon minorée... Pour les stages concernant les salariés, les Agefos PME ne m'avertissent de rien, alors que je pratique la subrogation\*. Les organismes de formation n'ont aucune visibilité, et ne peuvent donc pas conseiller leurs clients. D'ici quelque temps, les coiffeurs seront obligés d'envisager la formation sous un autre angle : n'envoyer en stage que les collaborateurs sur lesquels ils misent, et pas les autres, qui le vivent comme une punition. Augmenter les cotisations ? Pourquoi pas, mais surtout aboutir à un système moins opaque. Dans un de mes stages, les coiffeurs venant d'Epernay ont été remboursés, ceux de Paris non, alors qu'ils avaient envoyé leur dossier plus tôt ! Personne n'y trouve son compte, mais dans la profession, les gens ont tendance à renoncer : on voit les Pigeons, les Bonnets rouges... à quand un mouvement des coiffeurs ? »

\*Subrogation : avance des fonds par l'organisme de formation.

malgré la disparition de l'OPCAMS fin 2011 pour cause de collecte insuffisante – disparition qui a laissé nombre de formations non financées –, le problème n'est pas réglé pour autant. D'autant que la coiffure est une profession... qui se forme beaucoup ! Une bonne chose, mais qui a un coût. Franck Provost, président

**« La coiffure a profité du fait que d'autres professions se formaient peu, mais c'est une époque révolue. »**

du CNEC et directeur du groupe Provalliance, rappelle que « les entreprises de coiffure ont des dépenses en formation 2,5 fois plus élevées que leurs cotisations ! Or on ne peut pas vivre au-dessus de ses moyens éternellement... » « Les contributions des entreprises sont insuffisantes pour faire face aux besoins ! s'exclame Bruno Lefebvre, vice-président de la FNC en charge de la formation professionnelle. Du temps de l'OPCAMS, il y avait une mutualisation : les autres professions, qui se forment moins, payaient pour la coiffure. En 2013, Agefos PME a effectué une certaine mutualisation, mais elle n'a pas été suffisante. » « La mutualisation a pourtant porté sur plusieurs centaines de milliers d'euros, plaide Pierre Szlingier, secrétaire général adjoint du CNEC. La coiffure a longtemps profité du fait que d'autres professions se formaient peu, mais c'est une époque révolue. » Il met en cause également les prélèvements opérés par l'Etat sur les fonds versés au titre de la formation, passés de 10 % en 2011 et 2012 à 13 % en 2013 (ces fonds sont destinés au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, un organisme qui mène diverses actions en direction des salariés et des demandeurs d'emploi) ; la valse-hésitation, en 2012, du choix entre les deux OPCA (Agefos